

Aux membres du Conseil général
1324 Premier

Premier, le 4 novembre 2019

Préavis municipal no 179 pour le conseil du 5 décembre 2019 - Budget 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2020 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'016'067.--
Les produits sont estimés à	fr. 966'442.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 49'625.--

La Municipalité doit à nouveau se résoudre à vous présenter un budget déficitaire pour l'année 2020.

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 21 - Impôts

La simulation sur le revenu des personnes physiques prévoit une légère baisse, alors que les autres postes restent stables. Pour rappel, le conseil général a accepté de baisser le taux d'imposition à 79.50 (contre 81 actuellement).

Chapitre 22 - Service financier

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.

Les nouveaux emprunts engendrés pour les travaux de séparatif nous obligent à porter le montant des intérêts à long terme à fr. 17'000.- (22.322).

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; en la matière, nous suivons la politique du Triage afin de garder nos forêts en bonne santé. Rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3)

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

Il n'y a aucuns travaux spéciaux prévus dans les divers bâtiments communaux, cependant dans chaque poste 35x.314, il a été budgeté un montant pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble.

Chapitre 43 - routes

Pour entretiens courants de divers tronçons routiers.

Chapitre 45 - ordures ménagères

La déchetterie intercommunale est toujours bien fonctionnelle et aucun investissement n'est spécialement prévu en 2020. Relevons juste que la rémunération sur la revente du papier et de la ferraille va diminuer de moitié.

Les quantités déposées à la déchetterie sont à nouveau en forte hausse, principalement dans les bennes à bois et à encombrants. La taxe forfaitaire 2019 a été fixée à fr. 47.-, soit une augmentation de fr. 4.- par habitant (due à la diminution de rétrocession de Valorsa suite au nouveau tri des flaconnages).

Chapitre 46 - épuration

Les charges de l'AIVN à Croy sont stables pour 2020.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 29 enfants scolarisés (chiffres août 2019, idem que 2018). Dans les remarques particulières du budget de l'AsCoVaBaNo nous relevons :

- qu'un nouveau conteneur devra être installé à Vaulion pour les besoins d'une nouvelle classe à la rentrée 2020 (+ fr. 35'000.- pour l'installation, la location et les frais d'énergie).
- Qu'une sous-station devra être créée en vue du raccordement du collège des 3 Vallons au chauffage à bois à distance (+ fr. 15'000.-)
- Que suite à l'arrêté du T.F. interdisant de demander une participation aux parents (gratuité de l'école obligatoire hormis frais de repas), une forte augmentation des coûts des camps et courses scolaires (+ fr. 45'000.-) est à charge des communes.

Quelques exemples de coûts qui augmentent de fr. 6'000.- notre participation, malgré la stabilité du nombre d'élèves et d'habitants (50.3522).

Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des enfants (que ce soient avant scolarisation ou à l'UAPE), au vu du grand nombre d'enfants domiciliés à Premier et d'une majorité de parents qui travaillent en extérieur, la facture est plutôt lourde, s'élevant à plus de fr. 59'000.-- par année.

Pour les soins à domicile (73.351), comme déjà mentionné dans le préavis d'arrêté d'imposition voté au conseil d'octobre dernier, l'entier de la charge est reprise par le canton dès 2020, soit pour notre village une « économie » de fr. 20'000.--env.

Chapitre 81 - service industriel

Le prix d'achat de l'eau à la Source Mercier passera de fr. 1.10 à fr. 1.40 /m3, alors que l'amortissement restera fixé à fr. 35.- par habitant.

III. Commentaires

Les amortissements obligatoires s'élèvent à fr. 104'000.-- répartis dans les différents postes du budget. Relevons que les amortissements obligatoires des travaux d'investissements en cours (séparatif), ne prendront effet que dès l'exercice 2021 comme accepté par le conseil.

Après avoir tenu compte des charges impératives dont les montants sont très élevés (facture sociale, péréquation, réforme policière, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants...) ainsi

que des amortissements obligatoires, la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité pour entretenir le patrimoine communal et assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population existe mais elle est faible.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 5 décembre 2019
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter le budget 2020 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 49 '625.--.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire
Etienne Candaux Sarah Breton

Annexes : budget 2020 détaillé.